



du Canada

Canadä

® Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006

ISBN: 0-662-49237-4

Numéro de catalogue : JL1-1/2006

Commission du droit du Canada

Site Web: www.cdc.gc.ca

Mission

La Commission du droit du Canada a pour mission d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

Yves Le Bouthillier

Président

Ottawa (Canada)

Bernard Colas

Vice-président et commissaire

Thera Medjuck

Zeral Obs

yes he Boutheller

Montréal (Québec)

Sheva Medjuck

Commissaire

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Mark L. Stevenson

Commissaire

Comox (Colombie-Britannique)

Roderick J. Wood

Commissaire

Edmonton (Alberta)



Table des matières

La mondialisation	2
Les réseaux de transfert monétaire informel	
Les traditions juridiques autochtones	4
Les Métis	5
Qu'est-ce qu'un crime?	6
Le maintien de l'ordre	7
Le financement sur les réserves	7
Les travailleurs vulnérables	8
L'âge et le droit	9
L'Audace de l'imagination	10
L'établissement des immigrants	11
Nomination	11
Concours Roderick A. Macdonald 2005	12
Perspectives juridiques 2006	13
Chercheur en résidence virtuelle	14
Documents publiés	14
Rapports en évolution : Le droit et les pratiques coutumières au Canada	15
La charia	15
Des étudiants créent une vidéo	15
Consultations, conférences et prése <mark>nt</mark> ations	16
Personnel et Conseil consultatif	18
Rapport de la gestion	19

Mot du président

assume la présidence de la Commission du droit du Canada depuis le 6 juin 2005. Il m'incombe donc de rendre compte des réalisations de la Commission entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006. Étant donné que j'occupe ce poste depuis un an, il m'apparaît opportun de partager mon opinion sur le rôle de la Commission. Résumée en quelques mots, la mission de la Commission du droit est de s'assurer que le droit soit pertinent pour l'ensemble de la population. Elle le fait en s'appuyant sur les trois propositions clés suivantes:

- a) Pour oeuvrer de rendre le droit pertinent, il faut tout d'abord accepter le fait que la société est bien plus dynamique que le droit. Les règles écrites adoptées par les législateurs et les décisions juridiques ne peuvent représenter que certains aspects d'une société complexe caractérisée par une évolution de plus en plus rapide. L'adoption de nouveaux concepts et de nouvelles approches à l'égard du droit est l'une des façons que prend la société pour réagir au changement. Autrement dit, le droit est rarement à l'origine du changement; il est plutôt un instrument qui, pour conserver sa pertinence, doit être mis à jour régulièrement afin de répondre aux besoins en constante évolution. La Commission du droit se penche actuellement sur des enjeux, notamment le nombre croissant de travailleurs vulnérables, l'espace grandissant occupé par les services de sécurité privée, l'avènement de la mondialisation et la vigueur avec laquelle un grand nombre de peuples autochtones affirment leurs traditions juridiques. Ce sont tous là des exemples de changements sociétaux avec lesquels le droit doit composer pour demeurer pertinent.
- b) La pertinence du droit ne repose pas uniquement sur l'analyse juridique. On convient dans la société contemporaine que la nouvelle connaissance peut surgir d'une multitude de disciplines. Ces diverses disciplines peuvent contribuer à évaluer les possibilités et les limites du droit. La Commission du droit s'est engagée à agir comme pôle d'attraction pour les disciplines qui s'intéressent au droit.



c) La pertinence du droit est plus efficacement révélée par le public qu'il est censé servir. Il ne suffit pas de compter sur l'expertise si elle n'est pas sensible aux personnes directement affectées par le droit ou si elle n'est pas alimentée par celles-ci, particulièrement les membres les plus vulnérables de la société. À titre d'entité fédérale indépendante, la Commission du droit s'est engagée à susciter la participation des Canadiens et des Canadiennes à un dialogue non partisan sur la nature des modifications requises au droit. Bien qu'il incombe, en bout de ligne, aux politiciens de déterminer quelles lois serviront le mieux les intérêts de la société, leurs choix seront mieux éclairés s'ils bénéficient des commentaires d'experts et de Canadiens et Canadiennes transmis par l'intermédiaire d'une entité indépendante.

Ces propositions ne sont pas nouvelles. Elles s'inspirent directement de la loi fondatrice de la Commission. J'ai simplement reformulé son contenu en reflétant ce que j'ai observé au cours de ma première année au poste de président. Je peux affirmer avec confiance que la Commission, de par ses recherches, ses partenariats et son calendrier de consultations, demeure fidèle à la mission qui lui a été confiée il y a neuf ans : faire en sorte que le droit soit pertinent pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Yves Le Bouthillier le 6 juin 2006



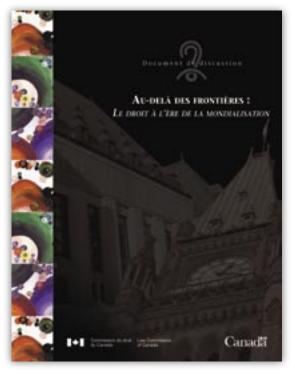
Les effets de la mondialisation se font davantage sentir dans toutes les sphères d'activité. La manière dont les Canadiens et Canadiennes vivent, travaillent et pensent est de plus en plus influencée par les actions et les événements qui se produisent au-delà de nos frontières. Bien des enjeux qui étaient auparavant abordés dans le cadre du système juridique interne sont désormais traités dans le cadre d'accords internationaux. Ces accords varient, allant de traités formels à des engagements non exécutoires. Certains accords internationaux sont conclus afin que des organismes intergouvernementaux créent des forums de discussion ou de résolution des différends internationaux. L'influence de plus en plus marquée des ententes et des organisations internationales sur l'élaboration des lois au Canada soulève l'importante question de la légitimité et de la responsabilisation démocratique.

En mars 2006, la Commission du droit a rendu public un document de discussion intitulé *Au-delà des frontières*: *Le droit à l'ère de la mondialisation*. Ce document expose clairement les enjeux et cherche des moyens d'apporter des réformes au système juridique du pays, afin de saisir toutes les possibilités qu'offre la mondialisation et de relever les défis complexes qu'elle pose.

Le document *Au-delà des* frontières est divisé en deux sections. La première concerne le rôle de divers acteurs canadiens dans la négociation et la détermination d'obligations,

qu'il s'agisse de traités ou de normes non exécutoires. La question posée dans le document de discussion demande si, au nom d'une plus grande transparence, participation et responsabilisation, les Canadiens et Canadiennes, les parlementaires et les divers paliers de gouvernement doivent intervenir plus officiellement ou directement dans un processus contrôlé par le pouvoir exécutif fédéral. Ils s'interrogent sur la pertinence des mesures mises en place au pays pour assurer le respect des obligations internationales du Canada et si le Canada s'acquitte de ses responsabilités à cet égard.

La deuxième partie du document reconnaît qu'il existe plusieurs normes internationales dans le monde, mais que celles-ci ne sont pas toujours appliquées. Avec l'augmentation croissante des échanges de biens, de services, de capitaux et de



gens qui traversent les frontières, des activités nuisibles peuvent avoir cours, y compris les conséquences qui s'ensuivent. Des gens peuvent s'établir dans des pays où moins de lois ou de mécanismes d'application des lois ont été mis en place, afin de s'adonner à des activités illicites au Canada ou qui contreviennent aux ententes internationales, soulevant ainsi des questions de responsabilité civile ou criminelle. Les Canadiens et Canadiennes peuvent également subir un préjudice avec peu ou l'absence de recours contre une personne ou un organisme étranger. La question de la pertinence

pour le Canada d'appliquer ses lois aux gens et aux activités en dehors de ses frontières doit être posée. Cette interrogation va de pair avec la question de savoir comment le Canada devrait réagir face aux autres pays qui cherchent à appliquer leurs lois ici.

Au cours des années 2005 et 2006, la Commission du droit a invité les Canadiens et Canadiennes à répondre à ces questions. En octobre 2005, un groupe d'experts ont débattu du rôle du Parlement, des provinces et de divers autres intervenants et de discuter de l'application et de l'interprétation des obligations internationales par les tribunaux. Ce groupe était composé de la sénatrice Raynell Andreychuk, de Michel Frédérick, représentant du gouvernement du Québec, de l'honorable Marc Lalonde, ancien ministre fédéral, de Debra Steger,

professeure de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa et Gib van Ert, juriste. Par la suite, les experts invités se sont engagés dans une discussion animée. La majorité des participants ont convenu de la nécessité d'une plus grande transparence et d'une participation plus large à la négociation et la mise en œuvre de traités importants, mais il y a eu divergence d'opinion quant au rôle des provinces et des territoires dans le processus d'élaboration du droit international.

Stephen Clarkson, du département des sciences politiques de l'Université de Toronto et Stepan Wood de la faculté de droit Osgoode Hall, chercheurs en résidence virtuelle de la Commission du droit, ont préparé un document de réflexion et mis sur pied des panels dans le cadre de conférences, afin de discuter notamment des interactions entre le droit national et le droit international. Les chercheurs spécialisés dans ce domaine ont fait d'excellents commentaires, ce qui a contribué à l'enrichissement du document de discussion.

En outre, le président de la Commission du droit a livré un discours le 19 janvier, lors du Symposium Raoul Wallenberg tenu à New York, sur les États étrangers qui bénéficient de l'immunité au Canada dans les poursuites au civil pour violations fondamentales des droits de la personne.

Dans le contexte actuel de la mondialisation, des liens ont été établis avec d'autres institutions, y compris l'Institut pour l'internationalisation du droit de la Haye et d'autres organismes de réforme du droit qui se penchent sur des questions de cet ordre. Les Canadiens et les experts seront consultés l'an prochain, tant au Canada qu'à l'extérieur l'étranger dont les points de vue alimenteront le rapport final qui sera déposé au Parlement.

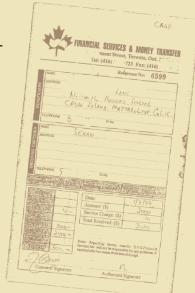


Ce document de discussion et des informations sur ce projet sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.cdc.gc.ca

LES RÉSEAUX DE TRANSFERT MONÉTAIRE INFORMEL

a Commission du droit du Canada, en partenariat avec le Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption, à l'Université York, a financé deux projets de recherche sur les opérations bancaires informelles internationales pour le transfert de fonds ou de valeurs par des agents financiers en qui on a confiance, sans passer par une institution formelle ou sans laisser de trace. Ces opérations servent souvent au transfert de valeurs à des membres de la famille, dans des pays ou des régions dépourvus de systèmes bancaires formels. D'après les auteurs R. Cheran et S. Aiken dans L'incidence des réseaux bancaires informels internationaux sur le Canada : Étude de cas sur les réseaux transnationaux tamouls de transfert de fonds, les envois de fonds des communautés transnationales sont la deuxième source d'entrée de capitaux dans les pays en développement et sont les plus stables. Ces envois transitent souvent par les systèmes informels de transfert d'argent. Comme le mentionne Kalyani Munshani dans le document intitulé « Systèmes bancaires internationaux « officieux » dans la région du grand Toronto », ces transferts de

fonds sont souvent essentiels à la survie des membres de la famille et des collectivités outrefrontières. Depuis le 9 septembre 2001, de nombreux réseaux de ce genre sont devenus suspects en raison de leur rôle présumé dans des activités financières illégales ou terroristes. Ces deux documents explorent la nature de ces systèmes dans diverses collectivités.



Les traditions juridiques autochtones

Les peuples autochtones partout dans le monde ont une longue et riche histoire de traditions juridiques. Regroupés au sein de leurs communautés et de leurs nations, les peuples autochtones ont développé des coutumes sociales, politiques et spirituelles qui orientent leurs interactions et leurs relations. Ces diverses coutumes se sont transformées en un système complexe de lois. Évoluant en fonction des besoins des communautés et de leurs membres, les lois autochtones reflétaient les principes et les valeurs des peuples qu'elles gouvernaient. En Amérique du Nord, la reconnaissance des lois autochtones s'est dissipée avec l'arrivée des premiers colons européens. Les lois et les mécanismes de résolution des différends reflétant les cultures particulières des peuples autochtones ont été remplacés par un système juridique qui reflétait les valeurs et la culture des premiers colons européens.

Au Canada, et ailleurs dans le monde, plusieurs communautés autochtones ont développé et maintenu leurs traditions et continuent de s'en inspirer dans la gouvernance de leurs communautés et la résolution des différends. D'autres communautés confrontées à la perte de bon nombre de leurs traditions prennent des mesures pour réclamer les traditions, les valeurs et les principes sur lesquels elles sont fondées.

Les traditions autochtones – souvent transmises verbalement – constituent le fondement de bonnes pratiques communautaires, de rapports sains et de prises de décision éclairées. Des lois appropriées à la culture favorisent l'acceptabilité et la légitimité de systèmes juridiques et de structures de gouvernance. On sait que le contrôle des processus décisionnels, y compris les décisions sur l'adoption et l'application des lois, est essentiel à une bonne gouvernance et, partant, au succès économique, politique et social des collectivités autochtones. Les traditions juridiques autochtones pourraient également profiter à un plus vaste public si on leur donnait l'espace nécessaire à leur croissance et leur épanouissement. Ces traditions pourraient enrichir énormément la société canadienne et le système juridique actuel en offrant des solutions de rechange aux questions et aux problèmes qui aboutissent souvent dans le système juridique dominant.

D'autres pays réalisent aujourd'hui l'importance des traditions juridiques autochtones. Le Canada se distingue par sa capacité de fonctionnement et son respect de différents systèmes de pensée juridique. En tant qu'État juridiquement pluraliste où le droit civil et la common law sont reconnus et fonctionnent côte à côte, le Canada est particulièrement bien placé pour renforcer les traditions juridiques autochtones.

« ... Je ne crois pas qu'il existe sur la planète de pays mieux placé que nous pour avoir ce fil conducteur inséré dans notre système, parce que nous avons tous les mécanismes déjà en place. »

[Traduction] Jean Teillet, juriste métis, dans un vidéo documentaire intitulé « La justice en soi : Les voix des traditions juridiques autochtones »

Dans un document de discussion qui paraîtra sous peu, la Commission du droit explore la nature et la diversité des traditions juridiques autochtones, les défis théoriques et pratiques visant à donner plus d'espace à ces traditions et les différents moyens de reconnaître, élaborer et enrichir les lois autochtones au Canada. Par l'entremise de son partenariat avec le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, la Commission du droit a retenu les services de John Borrows de la faculté de droit de l'Université de Victoria. lequel prépare un document de réflexion exhaustif sur ces questions. Afin d'aider les Canadiens à comprendre les traditions juridiques autochtones et la confection des lois autochtones, la Commission du droit du Canada prépare également un documentaire vidéo qui brosse un tableau de la richesse des traditions juridiques autochtones au Canada et qui explore quelques moyens mis en place par les communautés autochtones pour rétablir et renforcer leurs traditions. Le document de discussion, le document de réflexion du professeur Borrows et le documentaire vidéo seront présentés en bloc au milieu de l'année 2006.

Cinq documents explorant divers aspects des traditions juridiques autochtones ont également été produits en 2005, dans le cadre de l'initiative « Perspectives juridiques », un programme de recherche juridique et socio-juridique parrainé par la Commission du droit du Canada, l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne droit et société et le Conseil des doyens et des doyennes des facultés de droit du Canada. La Commission du droit travaille en collaboration avec les Presses de l'Université de la Colombie-Britannique et Les Presses de l'Université Laval à la publication de ces documents.

Durant l'année, la Commission du droit a poursuivi ses consultations sur le respect et la protection des traditions juridiques autochtones et elle a à cet égard rencontré des chefs autochtones, des Aînés, des membres de communautés et des décideurs d'Iqaluit, de Whitehorse, de Carcross, de Teslin et de Vancouver. Plusieurs travaux de la Commission sur les traditions juridiques autochtones ont été présentés à Ottawa, Calgary et Regina. Dans le



cadre de l'initiative « Perspectives juridiques », les chercheurs ont présenté leurs travaux à Vancouver et à Harrison Hot Springs, en Colombie-Britannique en juin 2005.







Le documentaire vidéo sera disponible en ligne dans un avenir rapproché.

Les Métis

En février 2006, la Commission du droit du Canada et le Ralliement national des Métis ont coparrainé un symposium sur les relations entre les Métis et le gouvernement fédéral intitulé « Symposium national sur les relations entre la Couronne et les Métis ». Ce forum par invitation a permis à des représentants des Métis et du gouvernement, des juristes et des universitaires de débattre des questions juridiques et politiques en suspens, afin d'améliorer les relations entre les Métis et la Couronne.

Quatre grands thèmes ont été débattus lors de ce symposium : le statut du peuple métis aux termes de l'article 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*; l'autonomie gouvernementale des Métis; l'identification métisse et la citoyenneté, les droits ancestraux des Métis et la doctrine d'immunité interjuridictionnelle. Le symposium a été une occasion unique pour les participants de mieux comprendre les enjeux, d'échanger des renseignements et d'établir de nouveaux partenariats.

La Commission du droit regroupe actuellement les documents présentés à ce symposium qui feront l'objet d'une publication. On espère que ce volume contribuera à resserrer les liens entre la Couronne et les Métis.



Qu'est-ce qu'un crime?

A son retour de vacances, une famille appelle la police après avoir trouvé sa maison cambriolée. Une entreprise congédie un employé après qu'une vérification interne révèle des pratiques comptables douteuses. Une enseignante dirige une discussion sur la façon de contrer les pratiques d'intimidation après qu'une série d'incidents de ce genre se soient produits à son école. Les législateurs envisagent d'édicter des peines plus sévères pour les infractions liées à la conduite automobile à la suite de la mort tragique de plusieurs jeunes impliqués dans une course d'accélération. Des peines minimales obligatoires sont imposées pour les infractions de trafic de stupéfiants. Un gouvernement municipal lance une nouvelle campagne anti-tabac à la suite de rapports faisant état d'une augmentation de l'usage du tabac chez les jeunes.

La société contemporaine utilise un éventail de mécanismes et de techniques visant à suggérer, inciter ou obliger les gens à adopter un comportement adéquat et, inversement, pour décourager, prévenir et punir les comportements considérés comme « indésirables » ou « criminels ». La manière dont certains comportements sont compris et définis influe sur le fait qu'on les considère ou non comme « criminels » et qu'on utilise une ou plusieurs stratégies d'intervention pour y faire face. Bien que l'on invoque fréquemment le droit pénal pour se prémunir contre certains types de comportement indésirable, ce n'est pas la seule stratégie d'intervention dont nous disposons, ni forcément l'option la plus efficace.

Au cours des quelques dernières années, la Commission du droit a entrepris un programme de recherche à multiple facettes et a engagé le public dans l'examen de questions liées à « Qu'est-ce qu'un crime? » Pourquoi certains comportements sont-ils criminalisés et d'autres pas? Quels sont les facteurs juridiques, sociaux et culturels qui influent sur la décision de criminaliser ou pas des comportements indésirables? Pourquoi certains comportements sont-ils abordés sous un angle juridique, de santé, d'éducation ou de style de vie? Quelles conséquences peut entraîner le fait d'intervenir ou pas de certaines manières dans une situation de comportement indésirable?

En 2005, la Commission du droit, par le biais de son partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, a retenu les services du professeur Roger Shiner, de l'Okanagan University College de la Colombie-Britannique afin qu'il participe à la préparation du rapport au Parlement sur cette importante question. Un groupe d'étude composé d'experts de diverses disciplines s'est réuni en février 2006 pour discuter de la version préliminaire. Ce rapport élabore un cadre conceptuel qui permettra aux législateurs, aux décideurs et aux Canadiennes et Canadiens de mieux comprendre les processus qui sous-tendent notre réaction face aux comportements indésirables et les conséquences du choix de certaines réactions et mécanismes de contrôle. L'objectif global consiste à fournir une méthode de réflexion sur ce que nous tentons d'accomplir lorsque nous qualifions de criminel un certain comportement, s'il existe déjà des stratégies nous permettant de réaliser ces objectifs et de déterminer les effets de la criminalisation sur les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société. À l'étape suivante, nous réfléchirons sur la manière dont nous pourrions adopter une plus vaste gamme de techniques d'intervention non punitives et socialement inclusives. La Commission du droit prévoit achever son rapport intitulé « Qu'est-ce qu'un crime? » en 2007.

Le maintien de l'ordre

Le maintien de l'ordre, au Canada et ailleurs dans le monde, traverse une période de transition. Traditionnellement, on associe les services de maintien de l'ordre aux services de sécurité publics. Aujourd'hui, toutefois, la réalité en matière de services de sécurité présente un tableau quelque peu différent. Les services de maintien de l'ordre ne sont plus seulement assurés par des agents de police municipaux, provinciaux et fédéraux en uniforme. Nous sommes maintenant envahis dans notre quotidien par une prolifération d'activités de maintien de l'ordre publiques et privées. Cette réalité se manifeste par l'accroissement de services de sécurité privés (souvent offerts par des multinationales), de même que par les changements dans la nature des services de sécurité privés, et par une demande en hausse pour des services moins coûteux et plus efficaces. Au cours des dernières années, la Commission du droit a examiné ces changements fondamentaux dans le maintien de l'ordre et leurs répercussions sur les milieux juridiques, politiques et sociaux. En partant du succès de notre conférence internationale sur le maintien de l'ordre et la sécurité, qui a réuni de grands spécialistes mondiaux afin d'examiner la relation complexe entre les services de sécurité publics et privés, de même que sur un programme de recherche à facettes multiples et sur la participation du public, la Commission du droit du Canada déposera au Parlement un rapport qui propose une stratégie visant à mieux comprendre et aborder la nature complexe des activités de maintien de l'ordre dans la société contemporaine. En quête de sécurité : L'avenir des services de maintien de l'ordre au Canada sera déposé au Parlement en 2006.

LE FINANCEMENT SUR LES RÉSERVES

a possibilité d'obtenir du financement à court et à long terme est reconnue à l'échelle internationale comme une exigence clé du développement économique. Les lois canadiennes en matière de financement sont parmi les plus progressistes du monde. Ainsi, la plupart des Canadiens et Canadiennes ont un bon accès au crédit. Toutefois, les Premières nations et les résidents des réserves indiennes sont confrontés à des barrières qui limitent leur accès aux emprunts sur les marchés privés en raison de l'effet de dissuasion de dispositions législatives de la Loi sur les Indiens.

En effet, aux termes de l'article 89 de la Loi sur les Indiens, ni la propriété de biens immeubles, ni la propriété de biens personnels d'un Autochtone ou d'une bande sur une réserve ne peut être engagée en garantie pour obtenir un prêt. Contrairement à la propriété en dehors des réserves, la propriété sur les réserves ne peut pas être saisie par une personne autre qu'un Autochtone ou une bande autochtone. Ainsi, les Premières nations et leurs membres vivant dans des réserves se font souvent imposer des taux d'intérêt élevés par les prêteurs privés pour compenser les risques inhérents aux prêts sans garantie, ou encore, ils sont dans l'impossibilité d'obtenir de prêts.

Reconnaissant la nécessité d'offrir aux Premières nations et à leurs membres des moyens moins coûteux et plus sûrs de financer leurs emprunts, la Commission du droit a entrepris d'examiner l'exécution des sûretés et des jugements monétaires sur les réserves. Ce projet de recherche financé par la Commission se penche sur les enjeux clés et explore les différents moyens mis à la disposition des membres et des entreprises autochtones vivant dans les réserves pour qu'ils puissent avoir accès au crédit malgré les barrières imposées. En 2005-2006, la professeure Stéphanie Ben-Ishai et Kirk Goodtrack ont préparé un document préliminaire intitulé « L'exécution des sûretés et des jugements monétaires sur les réserves ». En décembre 2005, ce thème a été abordé dans une table ronde composée d'experts et d'acteurs intéressés par cette question à Edmonton. La Commission du droit continue d'examiner les possibilités de réforme à cet égard.



Les travailleurs vulnérables

Le contexte du marché du travail canadien a radicalement changé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'introduction de la réglementation qui régit les relations de travail au Canada depuis 50 ans. La mondialisation exerce des pressions sur les employeurs afin qu'ils réduisent les coûts associés à la forte réglementation des normes de l'emploi. La sous-traitance et la réorganisation du travail par le biais d'arrangements atypiques comme le travail autonome, contractuel, à temps partiel, occasionnel, temporaire et d'urgence sont devenues la norme.

Les conditions de travail d'aujourd'hui se caractérisent par un degré de souplesse élevé et, de plus en plus souvent, ils ne correspondent pas à la norme de l'emploi à temps plein et à long terme auprès d'un même employeur. La recherche financée par la Commission du droit démontre que les lois et les politiques en matière de travail et d'emploi n'ont pas suivi le rythme du marché du travail en pleine évolution. L'admissibilité à la

plupart des droits, des avantages sociaux et des protections est toujours conçue en fonction d'un emploi standard. Ainsi, des changements dans la structure du travail au Canada ont fait en sorte que bon nombre de travailleurs ne sont pas visés par les règlements relatifs à l'emploi.

Les personnes, les familles et la société bénéficient toutes du fait que chacun puisse être formé, trouver un travail valorisant et stable et avoir un revenu suffisant pour maintenir un niveau de vie raisonnable. Toutefois, l'amélioration des conditions de travail exige de l'argent et il existe clairement une tension entre la valeur sociale de l'amélioration du

revenu et des conditions de travail des travailleurs vulnérables et les constantes pressions vers la déréglementation du marché du travail.

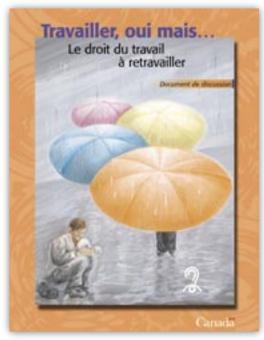
Cette tension soulève des questions sur la façon dont le Canada devrait réagir à l'augmentation du nombre de travailleurs vulnérables et sur l'objectif général que devraient poursuivre les réformes. Dans l'année qui a suivi la publication du document de discussion *Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler,* la Commission du droit a mené une vaste

consultation auprès des Canadiens et Canadiennes sur ces questions. Des tables rondes, des ateliers et des exposés ont eu lieu à Ottawa, London, Toronto, Vancouver, Waterloo et Whitehorse. La Commission poursuivra son processus de consultation l'an prochain auprès des Canadiens et Canadiennes, en leur demandant quelles sont les valeurs qu'ils aimeraient voir enchâssées dans les lois liées à l'emploi et au travail et par quels moyens nous

pourrions améliorer les conditions de travail et le revenu des travailleurs vulnérables du pays, tout en demeurant sensible aux intérêts des employeurs et des entreprises dans une économie mondialisée.

La Commission du droit financera également un projet de recherche qui examinera de façon approfondie ce que peut faire le Canada face aux changements dans la structure du marché du travail et les problèmes de précarité qui en découlent, lesquels sont abordés dans le présent document. La Commission a demandé à des chercheurs de relever le défi de revoir l'objectif des lois liées à

l'emploi et au travail et d'examiner les solutions de rechange au contrat de travail comme véhicule de prestation de toute la gamme de droits, d'avantages sociaux et de protections depuis longtemps associés à l'emploi. Ce projet de recherche devrait alimenter la préparation de son rapport final.



L'âge et le droit

Il existe de nombreuses distinctions fondées sur l'âge dans les lois s'adressant aux enfants, aux adolescents et aux personnes âgées. Les distinctions fondées sur l'âge, qu'il s'agisse de l'âge chronologique et de groupes d'âge, sont monnaie courante dans les lois touchant par exemple la retraite obligatoire, l'accès aux régimes de sécurité sociale, l'accès à l'emploi, la conduite automobile, l'assurance, le droit de vote, l'immigration et les lois sur les droits de la personne, pour n'en nommer que quelques-uns. Dans le cadre de ce projet, on se demande si ces distinctions sont équitables ou discriminatoires et quels sont les effets de ces distinctions sur les rapports intergénérationnels. L'âge est un critère facile à gérer, mais il suppose que tous ceux et celles qui appartiennent à un groupe d'âge particulier sont homogènes et qu'ils différent des gens n'appartenant pas à cette catégorie. L'utilisation du critère de l'âge suppose également que les gens mènent tous une vie similaire, de la naissance jusqu'à la retraite, en passant par l'école et le travail, alors que les citoyennes et citoyens ne suivent pas tous ce même cheminement et qu'ils peuvent très bien se retrouver en dehors de ces voies conventionnelles. On oublie également que les lois et les politiques s'adressant aux personnes d'un certain groupe d'âge peuvent avoir des conséquences sur celles-ci au troisième âge. En outre, les décideurs oublient parfois que les gens sont en relation d'interdépendance et que les lois peuvent toucher d'autres personnes et exercer des pressions sur leurs relations. Enfin, il existe des situations où les lois fondées sur le critère de l'âge sont nécessaires pour promouvoir la justice.

Ce projet examine les lois où l'identité et le statut (les enfants, les jeunes et les personnes âgées) sont utilisés comme critères, plutôt que les fonctions ou les activités dans lesquelles les gens sont engagés (l'interdépendance émotive ou économique, l'école, le travail et la retraite).

En février 2006, à la suite de vastes consultations, la Commission du droit a réuni un groupe multidisciplinaire d'experts qui se sont penchés sur les questions liées à l'âge, aux relations intergénérationnelles et à l'approche du parcours de la vie, afin d'orienter le projet et de déterminer si des recherches additionnelles étaient nécessaires. Les experts ont convenu que le projet de la Commission était novateur de par l'introduction de trois éléments clés : l'âge en tant que marqueur, les rapports intergénérationnels et l'approche fondée sur le parcours de la vie. En 2006-2007, des études de cas seront effectuées sur certains aspects précis de la loi. Comme de nombreux autres pays aux populations vieillissantes examinent ces questions, la Commission du droit est à la recherche d'expertise dans ce domaine au-delà des frontières canadiennes.



Les documents de recherche sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : http://www.cdc.gc.ca/ research_project/age_matter-fr.asp



L'Audace de l'imagination

Ommandité par la Commission du droit du Canada et la Fédération canadienne des sciences humaines, le **Prix Audace** de l'imagination Nathalie Des Rosiers s'adresse à des étudiantes et à des étudiants qui ont entrepris des recherches originales et novatrices en vue d'obtenir leur maîtrise ou leur doctorat en droit ou en sciences humaines. Chaque année, les organismes partenaires invitent les étudiantes et étudiants à soumettre des propositions sur un enjeu important en matière de réforme du droit. Les candidats retenus présentent leurs documents de recherche au Congrès des sciences humaines.

Le thème du concours *Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers* 2006 est « *Les villes diverses, les pratiques culturelles et le droit* ».



Les centres urbains au Canada présentent une diversité de plus en plus riche de personnes originaires de partout dans le monde. Un des aspects fondamentaux de cette diversité est la convergence d'un large éventail de pratiques et d'expériences culturelles, religieuses et traditionnelles.

Parfois, ces antécédents renseignent et enrichissent les politiques juridiques et sociales existantes. Dans d'autres cas, toutefois, ces expériences présentent des défis pour les cadres généraux ou dominants du droit et de la politique sociale. Dans cet environnement de plus en plus diversifié, le besoin de renouveau du droit et des politiques connexes ne se fait pas uniquement sentir dans les salles d'audience, mais également sur le marché, dans le milieu de travail, les écoles et les universités, les laboratoires scientifiques, les hôpitaux, les centres de protection sociale et les foyers. Ces questions, entre autres, font partie des discussions et des débats importants sur la nature et le rôle du droit et de la politique sociale dans les villes canadiennes diversifiées.



Des renseignements sur le Prix sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : http://www.cdc.gc.ca/partnership/ des_rosiers_award-fr.asp

Cette année, les lauréats sont :

- Matthew Herder, étudiant à la maîtrise, en droit, Dalhousie University: « Innovating Innovation in the Context of Canadian Health-Related Research »
- Megan Bradley, candidate au doctorat, Relations internationales, Oxford University: « From Divided Cities to Diverse Cities: Legal and Cultural Approaches to Reparations for Returning Refugees »
- Aude-Claire Fourot, candidate au doctorat, Sciences politiques, Université de Montréal :
 « Diversité culturelle et religieuse, intégration des immigrants et gouvernance urbaine »
- Ramshee Singh, candidate au doctorat, Criminologie, University of Toronto: « Woman Abuse, Immigrant Victims and Community Legal Advocacy: Potentials for Intervention »
- Karen Macfarlane, candidate au doctorat,
 Histoire, York University: « Understanding Justice:
 An Historical and Comparative Study of Courtroom
 Interpretation »
- Patrick Turmel, candidat au doctorat, Philosophie, University of Toronto: « Are Cities Illiberal? Phyralism and Constraints in Urban Centres »
- Vanessa Iafolla, candidate au doctorat, Criminologie, University of Toronto: « This Branch Isn't Like Other Branches: Money Laundering and Terrorist Financing Detection Across the City »

Les étudiants présenteront leurs documents (en version préliminaire) au Congrès qui se tiendra à l'Université York, en juin 2006.

L'établissement des immigrants

Par habitant, le Canada reçoit toute proportion gardée plus d'immigrants que la plupart des autres pays ouverts à l'immigration. Les immigrants qui arrivent aujourd'hui au Canada proviennent d'un large éventail de pays aux populations variées, aux antécédents et expériences diversifiées et dont les besoins d'intégration diffèrent d'une population à l'autre. Il est évident que les immigrants sont confrontés à d'importantes barrières lorsqu'ils viennent s'établir au Canada et qu'ils ne s'en tirent pas aussi bien que leurs prédécesseurs. Le Canada se doit de continuer d'améliorer sa capacité d'intégrer avec succès les immigrants ayant différents antécédents et besoins d'intégration.

En 2005, la Commission du droit, en partenariat avec les Fondations communautaires du Canada – un organisme national qui regroupe plus de 145 fondations communautaires au pays – a financé une chercheure communautaire dans la réforme du droit pour étudier les barrières juridiques et politiques qui compromettent la réussite de l'établissement des immigrants.

Après avoir consulté de nombreux immigrants, des organismes d'intégration et des ministères et organismes gouvernementaux, Sarah Wayland présentera un rapport exhaustif sur les barrières auxquelles sont confrontés les immigrants au Canada. Elle examinera également les programmes et initiatives des acteurs publics et privés qui ont une incidence positive sur l'établissement des immigrants et elle explorera les voies de réformes possibles des lois et des politiques juridiques pertinentes. Cette étude de la chercheure communautaire devrait permettre aux Fondations communautaires du Canada de financer et de promouvoir des changements dans les politiques et les lois sur l'immigration afin d'améliorer l'intégration des immigrants. Elle permettra également à la Commission du droit de mieux comprendre les répercussions juridiques et politiques de l'établissement des immigrants au pays.

Nomination

En juin 2005, Me Yves Le Bouthillier accédait à la présidence de la Commission du droit du Canada.

De juillet 2002 à juin 2005, il a occupé le poste de vice-doyen du programme de common law en français à l'Université d'Ottawa. Spécialiste en droit international, Me Le Bouthillier occupait d'août 2000 à juin 2002 le poste d'universitaire en résidence à la Direction du droit économique, des océans et de l'environnement au ministère des Affaires étrangères et du commerce international. En 2001, l'équipe de négociation dont il était membre s'est méritée le Prix du chef de la fonction publique pour sa contribution au développement et à l'adoption de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. De 1999 à 2000, il a été responsable de projets en droits de la personne à l'Agence de la Francophonie à Paris. Il a aussi comparu devant divers comités parlementaires et a agi à titre d'expert dans le Renvoi sur la sécession. Il a aussi été vice-président depuis plusieurs années du Conseil canadien de droit international et a co-dirigé la publication de deux oeuvres pour le Conseil.

Le professeur Le Bouthillier a enseigné en droit international, notamment le droit international de la personne et le droit international de l'environnement et dans des domaines connexes comme le droit de l'immigration et des réfugiés. Il s'est intéressé également à la protection des minorités.

Me Le Bouthillier a obtenu un baccalauréat en sciences sociales de l'Université de Moncton, un LL. B de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, et un D.E.A. de l'Université de Paris II. Il est membre du Barreau du Haut-Canada.



Concours Roderick A. Macdonald

Le concours d'arts et de littérature Roderick A. Macdonald de 2005 pour les élèves des écoles secondaires avait pour thème La mondialisation: Les Canadiens – des citoyens du monde. Bien des gens se considèrent comme des citoyennes et citoyens du monde et s'intéressent non seulement aux répercussions des décisions prises à l'étranger dans leur pays, mais également aux répercussions dans le monde des prises de décision au Canada. Les élèves ont été invités à choisir un sujet d'actualité, p. ex., l'environnement, les droits de la personne, les politiques commerciales ou la criminalité internationale et explorer comment ils touchent le Canada et les autres pays du monde. Huit élèves ont remporté des prix pour les créations en anglais et sept pour les créations en français.

Les lauréats sont :



Créations en anglais:

LITTÉRATURE	Arts
Premier prix (800 \$)	Premier prix (800 \$)
Jason Ivany	Rhydon Rayment
Park View Education Centre	Holy Cross High School
Bridgewater (NÉ.)	St. Catharines (Ontario)
Deuxième prix (500 \$)	Deuxième prix (500 \$)
Christopher Brideau,	Wynn Coates
Jenna Gonzalez et Kaitlin Perri	St. Paul's Alternate
Moncton High School	Education Centre
Moncton (NB.)	St. Paul (Alberta)
Troisième prix (300 \$)	Troisième prix (300 \$)
Patricia MacAulay	Kelly-Lynn Russel
Hants East Rural High School	Eastern Shore District High School
Milford (NÉ.)	Musquodoboit (NÉ.)

MENTION HONORABLE

LITTÉRATURE ANGLAISE
Mafaza Assan
David and Mary Thomson
College Institute
Scarborough, Ontario

MENTION HONORABLE

Arts

Amber Mason Park View Education Centre Bridgewater (N.-É.)

Créations en français:

CREATIONS EN TRAINÇAIS I	
Littérature	Arts
Premier prix (800 \$)	Premier prix (800 \$)
Jennie Barnes	Geraldine C. Chong
Park View Education Centre	École secondaire La Dauversière
Bridgewater (NÉ.)	Montréal (Québec)
Deuxième Prix (500 \$)	Deuxième prix (500 \$)
Fatmé Moussa	Danielle Deveau et Alicia DeBaie
École secondaire La Dauversière	Park View Education Centre
Montréal (Québec)	Bridgewater (NÉ.)
Troisième prix (300 \$)	Troisième prix (300 \$)
Arjun Bhatti	Jennifer Richards
École secondaire Des Sources	Park View Education Centre
Dollard-des-Ormeaux (Québec)	Bridgewater (NÉ.)

MENTION HONORABLE

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Emily Lopez
Patrick Tremblay
Kaila Morin
Annabelle Pellerin
Stephanie St-Onge
École secondaire Marc-Garneau
Trenton (Ontario)

La *Diversité culturelle* sera le thème retenu pour le concours de 2006.

Perspectives juridiques

Les droits sociaux et économiques : aborder les inégalités sociales

🗦 initiative « **Perspectives juridiques** » est une initiative annuelle de recherche juridique et socio-juridique parrainée par L'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne droit et société, le Conseil des doyens et des doyennes des facultés de droit du Canada et la Commission du droit du Canada.

Les coparrains de cette initiative invitent les universitaires du Canada s'intéressant au domaine juridique et socio-juridique à soumettre des propositions en vue de recevoir des subventions de recherche. Ces subventions leur permettront de préparer des documents de recherche devant être présentés (en version préliminaire) lors de la séance conjointe de l'Association canadienne des professeurs de droit et de l'Association canadienne droit et société. Les chercheurs et chercheures présenteront leurs documents à l'Université York, en juin 2006.

Le thème pour l'année 2006 est « Droits sociaux et économiques : aborder les inégalités sociales ».

Le Canada a toutefois adopté des lois, des politiques et des programmes pour assurer l'accès à l'éducation, à un système de santé public et à des régimes de sécurité sociale. La question n'en demeure pas moins : le bien-être social et économique de la population canadienne est-il adéquatement protégé et soutenu. Des universitaires de diverses disciplines ont été invités à réfléchir sur les inégalités sociales et l'approche canadienne pour y faire face.

Des contrats de recherche ont été attribués aux candidats suivants :

Adelle Blackett

Professeure agrégée Faculté de droit University McGill Redressing Racial Inequality through Social and Economic Rights? Reflections on Centre Maraîcher Eugène Guinois, Indivisibility, and Decent Work

Lucinda Ferguson

Professeure adjointe Faculté de droit University of Alberta Rights, Social Inequalities and the Persuasive Force of Interpersonal Obligation

Judy Fudge

Professeure Osgoode Hall Law School York University Governing the Employment Relationship in the New Economy: Labour and Social Rights?

Alana Klein

Étudiante JSD

Columbia Law School The Promise of Experimentalist Models for the Protection of Social and Economic Rights in Canada Lucie Lamarche

Professeure

Faculté des sciences politiques et de droit Département des sciences juridiques Université du Québec à Montréal Quelques réflexions sur l'évolution de la mise en forme juridique des droits sociaux au Canada et au Québec

Constance MacIntosh

Professeure Faculté de droit Dalhousie University Aboriginal living standards and jurisdictional divisions: Or, why reserves have become the wild west of water law



Chercheur en résidence virtuelle

Le programme Chercheur en résidence virtuelle est une initiative conjointe de la Commission du droit du Canada et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. L'objectif du programme est de promouvoir la recherche multidisciplinaire sur les questions liées à la réforme du droit et de renforcer les liens entre les disciplines universitaires, la Commission et le Conseil offrant un soutien à des personnes qui effectueront des recherches socio-juridiques novatrices. Le programme Chercheur en résidence virtuelle permet d'assurer le financement de chercheurs afin qu'ils travaillent avec la Commission pour une période de huit mois, de manière à faire avancer son programme de recherche.

Le programme Chercheur en résidence virtuelle est un moyen novateur de créer des liens entre la recherche universitaire et la prise de décision politique.

Elaine Gibson, du Health Law Institute de l'Université Dalhousie étudie « Le rôle du consentement pour l'utilisation d'information personnelle sur la santé dans la surveillance et la recherche de maladies contagieuses » en 2005-2006. Dans le cadre de ce projet, M^{me} Gibson examinera les renseignements recueillis par les services de santé publique, l'utilisation de ces données aux fins de recherche et de suivi et la

gouvernance de la recherche en santé publique. Ce travail permettra plus particulièrement de comprendre où se situe le point de convergence de l'intérêt personnel et collectif à l'égard de la cueillette et l'utilisation de renseignements personnels.

Roger Shiner du département de philosophie de l'Okanagan University College de la Colombie-Britannique participe à la préparation du rapport au Parlement intitulé *Qu'est-ce qu'un crime*?

DOCUMENTS PUBLIÉS

Law and Risk a été publié par les Presses de l'Université de la Colombie-Britannique en juin 2005 (de l'initiative « *Perspectives juridiques* » de 2003)

Qu'est-ce qu'un crime? a été publié par Les Presses de l'Université Laval (de l'initiative « *Perspectives juridiques* » de 2002)

Les documents suivants ont été publiés sur notre site Web en 2005-2006 :

Lucinda Ferguson

La fin d'une époque : au-delà des restrictions fondées sur l'âge à l'égard des décisions de personnes mineures en matière de soins médicaux octobre 2004

Rafael Gomez et Morley Gunderson

Les répercussions que les distinctions juridiques et politiques fondées sur l'âge ont sur la transition vers la retraite décembre 2004

Louise Lalonde et Georges A. Legault

Étude du cadre normatif de participation et de délibération offert aux aînés et à leur famille dans les décisions et orientations de traitements en institution mars 2005

John Irwin, Stephen McBride et Tanya Strubin

Le travail des enfants et le salaire de formation : les nouvelles normes de l'emploi en Colombie-Britannique sont-elles justes pour les jeunes? mars 2005

Mary Kelly et Norma Nielson

La corrélation entre l'âge et le comportement au volant : Vieillir et la capacité de conduire, la classification de l'assurance en fonction du risque et les politiques publiques et l'assurance automobile avril 2005

Robert L. Brown, Darren Charters, Sally Gunz et Neil Haddow

L'âge en tant que déterminant de la classe tarifaire en assurance décembre 2004

Rapports en évolution :

Le droit et les pratiques coutumières au Canada

Le rythme et la portée des changements sociaux sont tels que certaines règles de droit sont maintenant tombées en désuétude, ne sont plus efficaces ou sont inadéquates. Compte tenu de la nécessité de réformer le droit, le Conseil de recherches en sciences humaines et la Commission du droit du Canada ont uni leurs efforts par une initiative de recherche conjointe stratégique, dans le cadre du programme sur les *Rapports en évolution*.

Notre pays devient de plus en plus diversifié à mesure que les immigrants de partout dans le monde apportent leurs pratiques culturelles, religieuses et traditionnelles qui diffèrent de celles qui ont prévalu notre système juridique. Le Canada est fier de sa diversité. Le concept du pluralisme juridique admet que la loi existe sous d'autres formes que le système établi, tout en tenant pour acquises les lois et les normes qui régissent le comportement des gens dans de nombreuses sphères d'activité, notamment la vie communautaire, le travail, la famille et la religion. S'inspirant de ses valeurs de multiculturalisme et de défense des droits, le Canada s'est efforcé de donner une place aux pratiques culturelles qui divergent du courant dominant. Ce travail, qui s'est fait jusqu'ici de façon ponctuelle, repose en grande partie sur les épaules des personnes et des groupes qui remettent en question le système judiciaire établi.

Dans le cadre de ce programme de recherche, la Commission examine comment d'autres pratiques coutumières et traditions coexistent avec le système judiciaire formel et la mesure dans laquelle ces pratiques peuvent être intégrées, dans le respect des droits de la personne, de l'égalité, de la liberté de religion et du multiculturalisme.

Les gagnants du concours 2005 sont : Jean-Luc Bacher

École de criminologie, Université de Montréal :
« Hawala : Pratiques informelles et opportunités criminelles »

Sébastien Lebel-Grenier

Faculté de droit, Université de Sherbrooke : « Normativité et clandestinité : les mariages arrangés au Canada »

LA CHARIA

a Commission du droit a financé l'Association a Commission of discrete land (ANFD) pour nationale Femmes et Droit (ANFD) pour mener une recherche sur les répercussions juridiques des tribunaux d'arbitrage mis en place aux termes de la Loi de 1991 sur l'arbitrage de l'Ontario pour régler les différends d'ordre civil en appliquant le droit islamique. Le document intitulé « Arbitrage, religion et droit de la famille : la privatisation du droit au détriment des femmes » par Natasha Bakht, explore les répercussions juridiques des tribunaux d'arbitrage appliquant la charia, y compris le rôle des arbitres, l'importance de la représentation juridique et les conséquences sur les femmes du point de vue du sexe. Ce document aborde également la privatisation croissante du droit de la famille. La Commission du droit a par la suite appuyé financièrement et participé à une conférence organisée par l'ANFD intitulée « Les perspectives internationales sur l'arbitrage religieux en droit de la famille ».

DES ÉTUDIANTS CRÉENT UNE VIDÉO

L'une des fonctions premières de la Commission du droit du Canada est d'engager les citoyens et citoyennes à participer à la réforme du droit. Inspirés des principes directeurs de la Commission d'adopter des pratiques novatrices, de cultiver des partenariats avec des établissements postsecondaires et d'entretenir des relations inclusives et ouvertes avec le public, deux étudiants ont créé une vidéo illustrant une approche rafraîchissante et créatrice du travail de la Commission du droit qui nous fait sortir des sentiers battus.

Comme les étudiants en question sont en cinématographie, ce projet leur a donné l'occasion de mettre à profit leurs habiletés professionnelles et il enrichira par la même occasion leur curriculum.



Consultations, conférences...

LES TRADITIONS JURIDIQUES AUTOCHTONES

les 7, 8 et 9 juin

Wendake (Québec) Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone du Patrimoine canadien

le 19 juin

Ottawa (Ontario) Atelier, Congrès annuel 2005 du Conseil des tribunaux administratifs canadiens

le 20 juin

Iqaluit (Nunavut) Présentation

le 22 juin

Grand River (Ontario) Les Six Nations du territoire de la rivière Grand, Ontario : Les rassemblements nationaux sur le savoir autochtone du Patrimoine canadien

le 24 juin

Vancouver (Colombie-Britannique) Présentation des textes de l'initiative « *Perspectives juridiques* », Assemblée annuelle de l'Association canadienne des professeurs de droit

le 27 juin

Harrison Hot Springs (Colombie-Britannique) Présentation, Conférence de l'Association canadienne droit et société 2005

le 12 août

Vancouver (Colombie-Britannique) Table ronde

les 26 et 27 septembre

Whitehorse (Yukon) Consultations, ministère de la Justice du Gouvernement du Yukon et autres organismes locaux

le 27 octobre

Calgary (Alberta) Séance, 30^e congrès canadien de justice pénale

du 9 au 13 novembre

Whitehorse, Carcross, Teslin (Yukon) Consultations, entrevues

les 5, 6 et 7 février

Winnipeg (Manitoba) Symposium national sur les relations entre la Couronne et les Métis

les 1, 2 et 3 mars

Regina (Saskatchewan) Présentation, Sur la voie de la justice : les traditions juridiques et la justice autochtone et canadienne

le 21 mars

Ottawa (Ontario) Présentation, Institut d'administration publique du Canada

le 23 mars

Ottawa (Ontario) Présentation, Conférence sur la recherche en matière de politiques autochtones

LA IUSTICE PARTICIPATIVE

le 27 avril

Montréal (Québec) Présentation, La Traversée

le 19 novembre

Ottawa (Ontario) Semaine de la justice réparatrice

LA RÉFORME ÉLECTORALE

le 11 juin

Ottawa (Ontario) Présentation, Représentation équitable au Canada

le 31 août

Toronto (Ontario) Présentation au Comité spécial sur la réforme électorale de l'Assemblée législative de l'Ontario

le 15 décembre

Gatineau (Québec) Présentation, Club Rotary

les 7 et 8 février

Whitehorse (Yukon) Présentation

Travailler, oui mais...

le 15 avril

Ottawa (Ontario) Table ronde, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

le 20 avril

Ottawa (Ontario) Présentation, REACH Canada

le 4 juin

London (Ontario)
Panel, réunion de l'Association
canadienne des relations industrielles

le 11 juin

Toronto (Ontario) Consultation, rencontre annuelle du Workers' Action Centre

le 24 juin

Vancouver (Colombie-Britannique) Panel, Assemblée annuelle de l'Association canadienne des professeurs de droit Journée « Journée Law Forum »

le 24 août

Ottawa (Ontario) Consultations, Centres de santé communautaire

le 27 septembre

Whitehorse (Yukon) Consultation

le 22 novembre

Waterloo (Ontario) Consultations, Opportunities Waterloo Region

L'ÂGE ET LE DROIT

les 8 et 9 avril

Toronto (Ontario) Présentation au 24° Congrès annuel de l'Association de gérontologie de l'Ontario

le 13 février

Ottawa (Ontario) Table ronde

Qu'est-ce qu'un crime?

le 1er avril

Edmonton (Alberta) Présentation, 4° conférence annuelle du Alberta Gaming Research

les 27, 28 et 29 juin

Glasgow (Écosse) Présentation, 2° conférence de la International Society for Criminal Law Reform

les 27, 28 et 29 octobre

Calgary (Alberta) Congrès canadien de justice pénale 2005

le 17 février

Ottawa (Ontario) Table ronde

...et présentations

le 21 mars

Ottawa (Ontario) Art's Tools for Justice: Prison to Prism

CAPITALISER LE SAVOIR

le 29 septembre

Montréal (Québec) Présentation, petit déjeuner des praticiens de l'Association du barreau canadien

LA MONDIALISATION

le 4 juin

London (Ontario) Présentation, réunion du Political Science Association

les 15 et 16 juin

Montréal (Québec) Participation à un symposium sur le droit international organisé par le ministère de la Justice

le 27 juin

Harrison Hot Springs (Colombie-Britannique) Présentation, Conférence de l'Association droit et société 2005

le 24 septembre

Toronto (Ontario) Réunion d'équipe du groupe mondialisation et autonomie du McMaster/Université de Toronto

les 26, 27 et 28 octobre

Ottawa (Ontario) Consultation, 34° Congrès annuel du Conseil canadien de droit international

du 18 au 21 janvier

New York (New York) Symposium Raoul Wallenberg

En quête de sécurité

le 1er juin

Nicolet (Québec)
Présentation, Colloque sur « La
police et les citoyens » par Le groupe
Intersection, l'École nationale de police
du Québec et le Centre international de
criminologie comparée de l'Université
de Montréal

GÉNÉRAL

le 5 mai

Ottawa (Ontario) Rencontre avec une délégation du Bangladesh

les 12, 13 et 14 mai

Kananaskis (Alberta) Conférence, Fédération des agences de réforme du droit du Canada

les 16 et 17 mai

Ottawa (Ontario) Présentation, Conférence de l'Association nationale de la femme et du droit sur la perspective internationale sur l'arbitrage religieux

le 1er juin

Ottawa (Ontario) Présentation au Comité législatif de la Chambre des communes sur le projet de loi C-38 (la capacité légale pour le mariage)

le 1er juin

Montréal (Québec) Atelier, Conférence de Montréal Forum économique international des Amériques

le 4 juin

London (Ontario) Présentation « Audace de l'imagination » / Fédération canadienne des sciences humaines

le 22 juin

Iqaluit (Nunavut) Consultations sur les projets de la Commission du droit

le 13 juillet

Ottawa (Ontario) Présentation, Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat sur le projet de loi C-38

le 14 juillet

Halifax (Nouvelle-Écosse) Dîner avec les lauréats de la Nouvelle-Écosse du Concours Roderick A. Macdonald

du 21 au 25 août

St. John's (Terre-Neuve) Réunion annuelle de la conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

du 11 au 15 septembre

London (Angleterre) Présentation, 50° anniversaire de la Conférence 'Commonwealth Association of Law Reform Agencies 2005'

le 16 septembre

Ottawa (Ontario) Table ronde, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

les 26 et 27 septembre

Whitehorse (Yukon) Consultations, ministère de la Justice du Gouvernement du Yukon et autres organismes locaux

du 29 septembre au ler octobre

Montréal (Québec) Conférence, Droit international humanitaire

les 20, 21 et 22 octobre

Rama (Ontario) Événement sur la haine et le racisme, Conférence annuelle de l'Association du barreau autochtone

du 26 au 29 octobre

Calgary (Alberta) Allocution, 30° Congrès canadien de justice pénale

le 19 novembre

Edmonton (Alberta) Présentation du projet sur le financement sur les réserves, Faculté du droit de l'Université de l'Alberta

le 2 décembre

Edmonton (Alberta) Table ronde sur le financement sur les réserves

le 14 janvier

Ottawa (Ontario) Allocution, 19° conférence annuelle de l'Association des étudiants juifs en droit

le 23 janvier

Toronto (Ontario) Présentation, Conférence annuelle du Comité des langues officielles de l'Association du Barreau canadien

du 22 au 26 mars

Winnipeg (Manitoba) Atelier « You Talkin' To Me? Getting Heard on the Future of Justice », Conférence YouCan Resolve It! 2006

les 29, 30 et 31 mars

Washington (DC) American Society of International Law



Personnel et Conseil consultatif

COMMISSAIRES



Yves Le Bouthillier, Président



Bernard Colas, Vice-président



Sheva Medjuck



Mark Stevenson



Roderick Wood

Personnel

Stéphane Bachand
Steven Bittle
Bruno Bonneville
Marie-Elaine Guilbault
Karen Jensen
Daniel Lanouette
Francine Main
Lorraine Pelot
Rae Raymond
Suzanne Schryer-Belair
Patricia Steele
Maryse St-Pierre
Lise Traversy
Frederica Wilson

ÉTUDIANTS

Gillian Barnett
Susan Jane Bennett
Kim Butler
Linnsie Clark
Erin Donohue
Adam Houston
Alexandre Martin
Craig Long
Melinda Miller
Trina Wall

CONSEIL CONSULTATIF

Sanjeev Anand Darin Barney Georges Berberi Marie Andrée Bertrand June Callwood Geneviève Cartier Paul-André Comeau Ervan Cronk Janet Dench Irène D'Entremont Wilma Derksen Jean Dragon Leena Evic **Dave Farthing** Jean-Pierre Gariépy Ken Hatt Mavis Henry Peggy Johnson Heather MacFadgen Alan Reynolds John Sims Jeff Willbond

Rapport de la gestion

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de la Commission. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de la Commission concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans toute la Commission.

Les états financiers de la Commission n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Yves Le Bouthillier, Président

Ottawa (Canada)

le 2 juin 2006

Lorraine Pelot, Directrice exécutive par intérim

Ottawa (Canada)

le 2 juin 2006



État des résultats (non vérifié)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2006	2005
(en dollars)		(redressé)
Charges de fonctionnement	Recommandations sur la réf	orme du droit
Salaires et avantages sociaux	1 624 357	1 357 423
Services professionnels et spéciaux	1 018 981	1 180 519
Déplacements	251 242	270 772
Locations	223 468	212 849
Information	142 122	167 499
Amortissement des immobilisations corporelles	107 459	101 647
Communications	45 520	73 518
Services publics, fournitures et approvisionnements	19 771	22 157
Réparation et entretien	19 061	34 430
Dépenses d'équipement	6 498	50 479
Divers	44	127
Total des charges de fonctionnement	3 458 523	3 471 420
Revenus		
Revenus divers	5	10
Coût de fonctionnement net	3 458 518	3 471 410
	·	

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière (non vérifié)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2006	2005
(en dollars)	<u> </u>	(redressé)
Actifs		
Actifs financiers		
Débiteurs (note 5)	5 142	27 000
Avances - petite caisse	1 000	1 000
Total des actifs financiers	6 142	28 000
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	85 202	192 661
Total des actifs	91 344	220 661
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	297 053	292 835
Indemnités de vacances	71 200	74 800
Indemnités de départ (note 8b)	251 800	202 400
Total des passifs	620 053	570 035
Avoir du Canada		
Avoir du Canada, début de l'exercice	(349 374)	(376 889)
Coût de fonctionnement net	(3 458 518)	(3 471 110
Crédits de l'exercice utilisés (note 4b)	3 174 848	3 227 922
Revenus non disponibles pour dépenser	(5)	(10
Recouvrements des charges de l'exercice antérieur	(64 284)	(6 199
Variation de la situation nette du Trésor (note 4c)	(26 076)	86 112
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	194 700	191 100
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(528 709)	(349 374
Total des passifs et de l'avoir du Canada	91 344	220 661

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2006	2005
(en dollars)		(redressé)
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	3 458 518	3 471 410
Éléments sans incidence sur l'encaisse inclus dans le coût de fonctionnement net :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	$(107\ 459)$	(101 647)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(194 700)	(191 100)
Variations de l'état de la situation financière :		
Débiteurs	(21 858)	19 104
Créditeurs et charges à payer	(4 218)	67 008
Indemnités de vacances	3 600	10 100
Indemnités de départ	(49 400)	9 700
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	3 084 483	3 284 575
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	23 250
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	-	23 250
Encaisse nette fournie par le gouvernement	3 084 483	3 307 825
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.		

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

1. Autorisations et objectifs

La Commission du droit du Canada, un organisme fédéral indépendant chargé de la réforme du droit, a été créée le 1^{er} juillet 1997 par une loi du Parlement du Canada intitulée *Loi sur la Commission du droit du Canada*. La Commission a pour mission d'engager les Canadiens et les Canadiennes dans la réforme du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

La Commission conseille le Parlement sur la façon d'améliorer et de moderniser les lois canadiennes. Pour ce faire, elle établit des partenariats de recherche avec d'autres organismes, élabore des programmes de recherche, organise de vastes consultations publiques, entretient des activités de réseautage et publie des rapports pour le Parlement, lesquels contiennent des recommandations de réforme du droit. Ces activités contribuent à promouvoir un système juridique équitable qui répond aux besoins évolutifs de la société canadienne et des individus qui la composent.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires

La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la Commission ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les crédits sont fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 4 établit un rapprochement général entre les deux types de rapports financiers.



Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement représente la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor représente la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisé par la Commission. Cette différence découle des délais entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

• Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Commission n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

Indemnités de départ

• Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles ainsi que les améliorations locatives dont le coût initial est supérieur à 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Logiciels	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

L'amortissement des immobilisations débute le mois suivant leur mise en service.

Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les charges à payer, la provision pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels on a eu recours à des estimations. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Changement de convention comptable

Les états financiers de l'exercice antérieur ont été redressés afin de se conformer à la nouvelle convention comptable du Conseil du Trésor qui est entrée en vigueur au cours de l'exercice financier 2005-2006. La provision pour indemnités de départ est maintenant comptabilisée dans les livres et les états financiers de la Commission. Ce changement de convention comptable a eu pour effet de réduire le coût de fonctionement net de 9 700 \$, d'augmenter la provision pour les indemnités de départ de 202 400 \$ et de réduire l'avoir du Canada de 202 400 \$.

4. Crédits parlementaires

La Commission est financée au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés à l'État des résultats et à l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices antérieurs, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, le coût de fonctionnement net de la Commission diffère s'il est basé sur le financement octroyé par le gouvernement ou s'il est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les crédits parlementaires utilisés de l'exercice en cours, le coût de fonctionnement net et l'encaisse nette fournie par le gouvernement.

a) Rapprochement entre le coût de fonctionnement net et les crédits parlementaires utilisés de l'exercice en cours :

(en dollars)	2006	2005
Coût de fonctionnement net	3 458 518	3 471 410
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net		
mais sans incidence sur les crédits :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(194 700)	(191 100)
Variation de la provision pour indemnités de vacances	3 600	10 100
Variation de la provision pour indemnités de départ	(49 400)	9 700
Amortissement des immobilisations corporelles	(107 459)	(101 647)
Revenus non disponibles pour dépenser	5	10
Recouvrements des charges de l'exercice antérieur	64 284	6 199
	(283 670)	(266 738)
Rajustement pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net		
mais ayant une incidence sur les crédits :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	23 250
Crédits parlementaires utilisés de l'exercice en cours	3 174 848	3 227 922



Crédits parlementaires (suite)

(b) Crédits parlementaires fournis et utilisés :

(en dollars)	2006	2005
Dépenses du programme - Crédit 35	3 174 516	3 131 150
Législatif - contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	214 894	192 161
	3 389 410	3 323 311
Annulés	(214 562)	(95 389)
Crédits parlementaires utilisés de l'exercice en cours	3 174 848	3 227 922

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits parlementaires de l'exercice en cours utilisés :

(en dollars)	2006	2005
Encaisse nette fournie par le gouvernement	3 084 483	3 307 825
Revenus non disponibles pour dépenser	5	10
Recouvrements des charges de l'exercice antérieur	64 284	6 199
Variation de la situation nette du Trésor		
Débiteurs	21 858	(19 104)
Créditeurs et charges à payer	4 218	(67 008)
	26 076	(86 112)
Crédits parlementaires utilisés de l'exercice en cours	3 174 848	3 227 922

5. Débiteurs

(en dollars)	2006	2005
Autres ministères	4 719	-
Entités externes	423	27 000
	5 142	27 000

6. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

(en dollars)	Solde au début	Acquisitions	Aliénations/	Solde à la fin
	de l'exercice		rajustements	de l'exercice
Logiciels	23 250	-	-	23 250
Améliorations locatives	304 940	-	-	304 940
	328 190	-	-	328 190

Amortissement cumulé

(en dollars)	Solde au début	Amortissement	Aliénations/	Solde à la fin
	de l'exercice		rajustements	de l'exercice
Logiciels	-	5 812	-	5 812
Améliorations locatives	135 529	101 647	-	237 176
	135 529	107 459	-	242 988

Immobilisations corporelles (suite)

Valeur comptable nette

(en dollars)	Solde au début	Solde à la fin
	de l'exercice	de l'exercice
Logiciels	23 250	17 438
Améliorations locatives	169 411	67 764
	192 661	85 202

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élève à 107 459 \$ (101 647 \$ en 2005).

7. Créditeurs et charges à payer

(en dollars)	2006	2005
Entités externes		
Créditeurs et charges à payer	220 856	$260\ 244$
Salaires courus	28 055	17 543
Autres ministères		
Créditeurs	48 142	$15\ 048$
	297 053	292 835

8. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite prévoient, pour chaque année de service, le versement de prestations correspondant à 2 % des gains moyens pour les cinq meilleures années consécutives, jusqu'à une période maximale de 35 ans. Les prestations tiennent aussi compte des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2005-2006, les charges s'élèvent à 193 404 \$ (174 482 \$ en 2004-2005), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relativement au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

La Commission verse des indemnités de départ aux employés, lesquelles sont calculées en fonction de leur admissibilité, des années de service et de leur salaire de fin de carrière. La provision reliée aux indemnités n'est pas financée par les crédits parlementaires mais les prestations versés pendant l'exercice le sont. Les indemnités de départ au 31 mars sont les suivantes :

(en dollars)	2006	2005
Provision pour indemnités de départ, début de l'exercice	202 400	212 100
Charge pour l'exercice	91 068	$10\ 568$
Prestations versées pendant l'exercice	(41 668)	$(20\ 268)$
Provision pour indemnités de départ, fin de l'exercice	251 800	202 400



9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en dollars)	
2006–07	425 100
2007–08	43 700

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la Commission reçoit gratuitement des services d'autres ministères. Voici les services reçus gratuitement qui ont été constatés à l'État des résultats :

(en dollars)	2006	2005
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	109 300	107 500
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et de soins dentaires		
payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	85 400	83 600
	194 700	191 100

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité; de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, comprenant les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'État des résultats de la Commission.

11. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour le présent exercice.